

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2012

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick BARDOUX Gérard, CADET Philippe, GUIGON Delphine, DUBOIS Philippe, JACQUES Marielle, PEYFORT Jean-Christophe.

ABSENTS EXCUSES: MM.COLOMER. Patrick, GANDELIN Loïc, MELOT Pierre.

Mr COLOMER donne pouvoir à M. FOURNOT – M. MELOT donne pouvoir à M.BARDOUX
M. Philippe FOURNOT est nommé secrétaire de séance.

Mr Le maire informe le Conseil Municipal de l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Annulation d'un titre 2012
- ECLA (Espace Communautaire Lons Agglo ex : CCBL) : Convention voirie

1- COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le compte administratif 2011 présente les résultats suivants :

Dépenses de Fonctionnement : 415 773.30	Dépenses d'Investissement : 162 349.84
Recettes de Fonctionnement : 502 785.74	Recettes d'Investissement : 142 506.87

Résultat de clôture :	Excédent de fonctionnement :	87 012.44
	Déficit d'investissement :	19 842.97
	Résultat de clôture :	67 169.47

Monsieur le Maire quitte l'assemblée délibérative, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2011.

2- COMPTE DE GESTION 2011

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par Madame le Receveur Municipal concordant avec le Compte Administratif de la commune.

3- AFFECTATION DU RESULTAT 2011

Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'unanimité l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 87 012.44 € au compte 1068.

4- VOTE DES TROIS TAXES

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver les taux en vigueur de 2011.

TAXES 2012 :	Taxe d'habitation :	10.92 %
	Taxe sur le Foncier bâti :	17.32 %
	Taxe sur le Foncier non bâti :	30.73 %

5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Après présentation et discussion, le budget primitif 2012 est adopté comme suit à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT : 491 769 €

INVESTISSEMENT : 377 408.21 €

Le détail du Budget 2012 sera diffusé dans le prochain bulletin municipal.

6- ANNULATION D'UN TITRE 2010

Pour des raisons comptables, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'annulation du titre n° 288/2010 pour un montant de 1047.24 € concernant la commune de LARNAUD.

7- CONVENTION VOIRIE

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (1 abstention) la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération concernant la compétence voirie telle que présentée par Monsieur le Maire et approuvée par le Conseil Communautaire en date du 13 mars 2012.

Date du prochain conseil municipal : Jeudi 24 Mai 2012 à 20 H 30

**Le secrétaire de séance,
*Philippe FOURNOT***

**Le Maire,
*Alain PATTINGRE***